

Mairie de Cesancey

Compte rendu du Conseil municipal du 7 septembre 2020

Etaient présents :

Cyrille Ducry
Alexandra Bailly
Anne-Sophie Bride
Jean-Paul Bouilleux
Guillaume Barthe
Marie-Sandrine Blanchot
Reynald Bertin
Francis Drouhin
Philippe Moreau
Christian Nicolas
Laurent Fromont

Le secrétaire de séance : Reynald Bertin

Séance ouverte à 19h45

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10/07/2020.
 - Modification de la délégation de pouvoir accordée au Maire par le Conseil Municipal concernant le droit de préemption.
 - Ecole du bas : travaux imprévus.
- Proposition d'ajout à l'ordre du jour du sujet suivant :
- Election de 3 suppléants pour la commission d'appel d'offre.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10/07/2020.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2/ Election de 3 suppléants pour la commission d'appel d'offre.

Les membres titulaires précédemment désignés étaient les suivants :

Francis Drouhin, Guillaume Barthe, Reynald Bertin.

Les candidats à la suppléance suivants :

Jean-Paul Bouilleux, Cyrille Ducry, Laurent Fromont

Sont élus à l'unanimité des membres présents.

3/ Modification de la délégation de pouvoir accordée au Maire par le Conseil Municipal concernant le droit de préemption.

La délégation de pouvoir précédemment accordée au Maire sur l'usage du droit de préemption urbain de la commune lors d'une transaction immobilière sur son territoire était limitée à un seuil maximum de 50 000 €.

Le Conseil propose une délégation de pouvoir au Maire sans limite de montant, avec obligation d'informer préalablement les membres du Conseil Municipal de chaque transaction.

Mise aux voix, cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

4/ Ecole du bas : travaux imprévus.

À la suite de la suppression de la couverture de l'école du bas, il a été constaté un affaiblissement au niveau de la façade (fenêtres de l'étage façade ouest) nécessitant des travaux supplémentaires occasionnant un surcoût de 22 % sur le lot concerné.

Le Maire sollicite l'autorisation de signer un avenant au marché intégrant ces travaux imprévus. A noter que le montant total dépensé ne dépassera pas l'enveloppe d'indemnisation de l'assurance pour ce sinistre.

Mise aux voix, cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Maire,
Philippe MOREAU

